



Mail indecent envoyé par erreur à mon dg

Par **besoinconseils**, le **06/11/2009** à **13:34**

Bonjour,

Suite à une conversation par mail entre collegues, j'ai malheureusement envoyé un mail disant "la bite dans son cul !!! à mon directeur.

Ce mail ne lui était pas adressé et je m'en suis excusé, confuse.

Le lendemain matin je suis convoquée pour une mise à pied pour une mesure de licenciement pour faute grave.

J'aurai voulu savoir ce que je risque ?

Puis-je contesté la faute grave car le mail netit pas destiné à mon directeur et n'est pas reelemment une insulte ...

Que dois-je faire ?

La plaisanterie a de "graves consequences"...

Merci